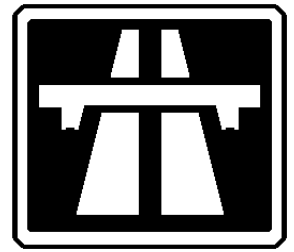


CO.P.R.A. 184

Collectif pour la Protection des Riverains
de l'Autoroute A184 (devenue A104)



Christiane PARAVY
Présidente du CO.P.R.A. 184
311 rue Pasteur
78955 Carrières-sous-Poissy
Mobile : 06 85 29 27 35
E-mail: c.paravy@sfr.fr

à
Madame Nadia HAI
Députée de la 7^e circonscription des Yvelines
nadia.hai@assemblee-nationale.fr

Objet : Enquête publique environnementale relative au projet départemental de création d'une liaison routière « **Liaison RD30-Pont d'Achères-RD190** », sur les communes d'Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Poissy et Triel-sur-Seine.

Mardi 27 décembre 2022

Madame la Députée,

Nous vous avons sollicitée, durant la campagne des élections législatives, afin de connaître votre opinion sur les projets routiers qui nous préoccupent, sur notre territoire, à savoir le « Projet A104 de Prolongement de la Francilienne » et le **projet de « Liaison RD30 - RD190 / Pont d'Achères »** et vous nous aviez fourni une réponse complète, à ce sujet.

Dans votre réponse, vous déclarez : « Je vous confirme que je suis opposée... à tout nouveau projet d'infrastructure routière nouvelle sur ce secteur (de l'ouest parisien) ».

Aujourd'hui, une **enquête publique sur l'autorisation environnementale** unique pour le projet de « Liaison routière entre la RD30 et la RD190, par le projet de pont d'Achères », est **ouverte jusqu'au 20 janvier 2023** :
Lien vers le dossier : https://app.publilegal.fr/Enquetes_WEB/FR/EP22532/Accueil.awp


Nous souhaiterions que vous puissiez réaffirmer votre opposition à ce projet et que vous nous indiquiez les mesures que vous comptez prendre, afin d'obtenir son annulation (Contribution que vous pourriez déposer sur le site internet de l'enquête et rendez-vous avec le commissaire enquêteur...).

Nous vous prions de bien vouloir trouver, en annexes, les 2 documents suivants :

- Les raisons pour lesquelles un tel projet serait une catastrophe, pour notre territoire, en ce qui concerne la santé des habitants et l'environnement.
- Les permanences assurées par le commissaire enquêteur, dans les 5 villes concernées par ce projet.

Dans l'attente de vous lire prochainement, nous vous prions d'agréer, madame la Députée, l'assurance de notre considération.




La Présidente
Pour le Bureau du CO.P.R.A. 184